

RENOUVELLEMENT CARTE D'IDENTITE POUR UN MAJEUR

Pièce à fournir :

<p>Si l'ancienne carte d'identité du demandeur est sécurisée et périmée depuis moins de 2 ans</p>	<p>Si la carte d'identité du demandeur est périmée depuis plus de 2 ans...</p>	
	<p>... mais qu'il possède un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans</p>	<p>... et qu'il ne possède <u>aucun</u> titre valide</p>
<p>Formulaire de demande</p> <p>à remplir directement sur place</p>	<p>Formulaire de demande</p> <p>à remplir directement sur place</p>	<p>Formulaire de demande</p> <p>à remplir directement sur place</p>
<p>Copie de l'ancienne carte d'identité du demandeur (recto/verso)</p> <p><i>Restituer l'ancienne carte</i></p>	<p>Copie de l'ancienne carte d'identité du demandeur (recto/verso)</p> <p><i>Restituer l'ancienne carte</i></p>	<p>Copie de l'ancienne carte d'identité du demandeur (recto/verso)</p> <p><i>Restituer l'ancienne carte</i></p>
<p>2 photos d'identité conformes aux normes</p> <p>format 35x45mm</p> <p>la tête nue et de face</p> <p>sans traces ni pliures</p>	<p>2 photos d'identité conformes aux normes</p> <p>format 35x45mm</p> <p>la tête nue et de face</p> <p>sans traces ni pliures</p>	<p>2 photos d'identité conformes aux normes</p> <p>format 35x45mm</p> <p>la tête nue et de face</p> <p>sans traces ni pliures</p>
<p>Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse :</u></p> <p>copie du livret de famille (partie époux/épouse)</p> <p>ou copie intégrale de l'acte de mariage</p>	<p>Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse :</u></p> <p>copie du livret de famille (partie époux/épouse)</p> <p>ou copie intégrale de l'acte de mariage</p>	<p>Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse :</u></p> <p>copie du livret de famille (partie époux/épouse)</p> <p>ou copie intégrale de l'acte de mariage</p> <p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin) :</u></p>

<p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin) :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) ou passeport</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u></p> <p>Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>	<p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin) :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) ou passeport</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u></p> <p>Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>	<p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) ou passeport</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u></p> <p>Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>
<p>//</p>	<p>Copie du passeport valide ou périmé de moins de deux ans du demandeur</p> <p>Page 3 (photo + signature)</p>	<p>Copie intégrale de l'acte de naissance</p> <p>originale de moins de 3 mois, avec filiation complète</p> <p>à demander à la mairie du lieu de naissance, au service de l'état civil coutumier, au bureau de Wallis ou au district de naissance</p> <p><u>Si le demandeur a été adopté :</u></p> <p>copie intégrale de l'acte d'adoption</p> <p>Copie d'un identifiant (document comportant une signature ou une photo d'identité) : permis, carte CAFAT, carte mutuelle, carte aide médicale, carte électorale etc.</p> <p><u>Si le demandeur a été naturalisé français :</u></p>

		copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)
--	--	---

EN CAS DE PERTE : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de carte nationale d'identité ainsi qu'une déclaration de perte (remise par la Mairie)

EN CAS DE VOL : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de carte nationale d'identité ainsi qu'une déclaration de vol ainsi que le procès-verbal de vol (établie par la police municipale ou la gendarmerie)

NB : Si vous souhaitez faire apparaître un deuxième nom sur votre carte nationale d'identité (nom d'épouse ou de veuve), merci de fournir une copie d'acte de mariage ou une copie d'acte de décès.

A savoir :

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services ;
- La présence du demandeur de la carte nationale d'identité est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;
- La demande d'obtention d'une carte nationale d'identité est gratuite ;
- Il n'y a aucune condition d'âge pour être titulaire d'une carte nationale d'identité ;
- Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité sécurisée est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Dépôt des dossiers :

Hôtel de Ville
66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA

Cellule des titres d'identité: 41 40 31 / identites@ville-dumbea.nc

Ouvert du lundi au vendredi

De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)